

Le Conseil intercommunal de l'Association Scolaire Intercommunale
du Cercle de Corsier est convoqué
Procès-verbal de la séance du mercredi 24 septembre 2025, à 20h00,
Commune de Chardonne, Maison de commune, rue du Village 19, 1803 Chardonne

Comité de direction	M. Cédric Desmet, Municipal à Corsier-sur-Vevey Mme Céline Murisier, Municipale à Jongny M. Laurent Paschoud, Municipal à Corseaux M. Gilbert Cavin, Municipal à Chardonne
Chardonne	Mme Caroline Almond, conseillère communale Mme Céline Chappuis, conseillère communale Mme Anne Ducret, conseillère communale Mme Carine Neyroud, conseillère communale Mme Madeleine Skinner, conseillère communale
Corseaux	Mme Anne-Françoise Balleys O'Sullivan, conseillère communale Mme Corinne Borloz, conseillère communale M. Patrick Forestier, conseiller communal M. Jean-Paul Gremion, conseiller communal Mme Coralie Patthey, conseillère communale
Corsier-sur-Vevey	M. Damien Chenevard, conseiller communal Mme Véronique Deparis, conseillère communale M. Cyril Pargaud, conseiller communal M. Tiago Ribeiro, conseiller communal M. François Rittmeyer, conseiller communal Mme Mireille Roth, conseillère communale Mme Marouska Soltermann, conseillère communale M. Adrien Vonlanthen, conseiller communal
Jongny	Mme Corinne Ansermoz, conseillère communale Mme Sandrine Félix, conseillère communale M. Rodrigo Leal, conseiller communal Mme Estelle Pietrolungo, conseillère communale M. Thomas Todt, suppléant
Présidence	M. Tiago Ribeiro
Scrutatrices	Mme Madeleine Skinner Mme Marouska Soltermann
Excusé-e-s	Mme Mélanie Fort, Chardonne M. Raphaël Ansermot, Jongny M. Abdallah Derradji, Corseaux
Absents	M. Jean-Philippe Mouron, conseiller communal M. Raphaël Havelka, suppléant pour Chardonne

Sont également présents Mme Valérie Boden, Directrice des écoles
 Mme Sandra Costantini, Doyenne EPS
 Mme Joëlle Berchier, Secrétaire générale
 M. Jean-Marie Léchenne, responsable Finances

M. Ribeiro, Président, ouvre la séance.

1. Appel

Il est procédé à l'appel ; 23 membres sont présents, le quorum est atteint. Toutes les communes sont valablement représentées.

Le Président déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Ribeiro relit l'ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 juin 2025
4. Correspondance et communications du Bureau du Conseil intercommunal
5. Communications du Comité de direction
6. Préavis N° 04-2025 concernant le budget 2026
7. Point de situation de l'ASICC par le Comité de direction
8. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est **approuvé à l'unanimité**.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 juin 2025

La discussion est ouverte.

M. Patrick Forestier demande de correction au point 5 du procès-verbal, où il est noté que la présentation de M. Visinand portait sur les inscriptions 2025-2026 et non 2024-2025.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Le procès-verbal tel que corrigé est **approuvé à l'unanimité**. Remerciements sont transmis à son auteure.

4. Correspondance et communications du Bureau du Conseil intercommunal

Durant la séance de bureau qui a précédé le présent CI, il a été procédé à l'assermentation de l'ultime délégué suppléant qui ne l'avait pas encore été. Il s'agit de M. Thomas Todt, pour Jongny.

M. le Président rappelle qu'une séance de réserve est agendée au 13 novembre 2025. Le comité de direction n'ayant pas de préavis à déposer, le maintien de cette séance dépend de la volonté des délégués qui souhaiteraient aborder une thématique spécifique. Cas échéant, ceux-ci sont invités à se manifester rapidement auprès du bureau pour que celui-ci puisse statuer sur la pertinence de maintenir la séance.

5. Communications du Comité de direction

Mme Murisier transmet une information concernant le projet de construction à Jongny. Deux séances publiques se sont tenues en septembre. Le projet est actuellement mis à l'enquête et le crédit de construction sera soumis au vote lors de la prochaine séance du Conseil communal jongninois en octobre prochain.

M. Desmet annonce que la Municipalité de Corsier a validé le choix du jury d'experts dans le cadre du mandat d'étude parallèle pour l'extension du collège. Les résultats ne peuvent pas encore être communiqués en raison du délai de recours en cours. Une présentation publique est prévue le 29 novembre 2025, à laquelle toute la population de Corsier est conviée. La manifestation se déroulera sur une journée ; le lieu exact reste à définir.

Le projet prévoit l'extension du collège avec huit classes complètes, huit salles de dégagement modulables en classes, une salle de sport double, une bibliothèque, une cafétéria ainsi qu'une crèche définitive destinée à remplacer celle des Aventuriers. Davantage d'informations seront communiquées en novembre.

M. Paschoud annonce que lors de la dernière séance, il avait été mentionné les démarches entreprises par M. Murisier, doyen de l'EPS, afin de réduire les temps d'attente du bus devant les collèges, en particulier celui de Jongny. Une solution a été trouvée et, cette année, aucun retard n'a été constaté. Il est toutefois précisé que cette amélioration dépend du parcours des bus scolaires et n'est pas garantie pour les années à venir.

Par ailleurs, le CoDir a reçu l'invitation à l'assemblée générale de l'Association des Parents d'Élèves (APE). À cette occasion, il a été annoncé que l'APE du cercle sera dissoute.

M. Cavin renseigne sur la situation de la SAP « Les Petits Pèlerins », ouverte le 11 août 2025. Le taux de remplissage actuel est de 60 à 70 %, et l'objectif de capacité maximale devrait être atteint d'ici le 1er janvier 2026, ce qui constitue un résultat exceptionnel, cinq mois seulement après l'ouverture. À titre de comparaison, la garderie des Écureuils a atteint une fréquentation comparable après quatre ans.

Malgré une situation jugée excentrée par certains, la crèche atteindra rapidement sa capacité maximale. L'inauguration officielle est prévue le 4 octobre 2025. En raison des contraintes budgétaires, il n'a pas été possible d'inviter l'ensemble des délégués du CI; seuls les représentants des Municipalités du cercle, le bureau du Conseil de Chardonne, le bureau de l'ASICC, les instances cantonales et les familles des employés seront présents.

6. Préavis N° 04-2025 concernant le budget 2026

La rapporteuse de la CoGest, Mme Véronique Deparis, lit les conclusions du rapport de la commission qui propose d'approuver le préavis 04-2025 concernant le budget 2026 tel que présenté.

La CoGest est remerciée pour son rapport complet et son excellent travail.

La discussion est ouverte.

Mme Ansermoz, intervient concernant la page 5 du rapport, portant sur le personnel de l'UAPE à Jongny. Il a été rappelé que le nombre de places à midi avait été limité, passant de 80 à 70, tandis que le nombre d'enfants accueillis le matin et l'après-midi avait augmenté, ce qui avait justifié une augmentation du personnel. Toutefois, en consultant les slides présentées par M. Visinand, la déléguée constate qu'aucune augmentation du nombre d'enfants à Jongny n'y apparaît. Le CoDir aurait-il une explication sur ces éléments qui semblent contradictoires.

M. Cavin répond qu'il vérifiera et transmettra l'information au bureau par courriel. Il précise que le tableau présenté correspondait, sauf erreur, à une projection. M. Visinand sera interpellé afin d'obtenir une explication détaillée.

Mme Skinner intervient concernant la page 2 du rapport de la commission de gestion, où il est question de l'audit en cours. La déléguée demande quand cet audit sera achevé.

Mme Murisier indique que le CoDir a rencontré deux organismes pour l'audit et a sélectionné Habilis. Les chefs de service seront interviewés la semaine prochaine. Plusieurs documents, dont les statuts du personnel, ont déjà été fournis à l'auditeur. Un premier retour sera ensuite transmis au CoDir. Ce dernier participera également à un atelier thématique, mais contrairement aux chefs de service, il ne sera pas interviewé individuellement. Le rapport final, prévu pour la fin novembre, sera également communiqué aux chefs de service.

Texte du préavis

Mme Skinner, intervient en page 5, concernant le calcul du coût prélevé par l'ASICC. Il a été signalé que le montant total à répartir s'élève à CHF 6'843'000.-, tandis que le coût prélevé par l'ASICC au point 3 est de CHF 6'109'200.-.

M. Desmet répond que dans le second montant, on retrace l'administration générale.

La parole n'est plus demandée.

Annexe 1 - Budget 2026

Mme Ducret pose une question concernant le compte 3103.00 « Littérature spécialisée » à la page 5. Elle a relevé que les comptes 2024 indiquent un montant de CHF 8'952.65, alors que le budget 2026 prévoit CHF 17'000.-. Elle demande si un projet particulier était prévu en 2025 et n'aurait pas été validé ou s'il s'agit d'un copier-coller de la somme.

Mme Boden répond que la somme allouée en 2024 n'a peut-être pas été entièrement utilisée. Une réponse plus détaillée sera apportée ultérieurement à cette question. Ce thème sera abordé lors de la prochaine commission bibliothèque.

M. Todt interroge concernant le compte 3171.20 « Chorale de l'Enchanteur ». Il relève que ce poste est le seul dont le budget a été réduit.

Mme Boden indique que des discussions ont eu lieu concernant les dépenses liées au chœur. Recommandation a été faite de réduire le budget de ce compte et de limiter la durée du camp à deux jours. La fréquentation était élevée, avec 80 élèves, ce qui a été jugé excessif, ce que les enseignants de musique ont reconnu. Il a été convenu qu'il serait préférable de limiter le nombre d'enfants à 60. Il est précisé qu'aucun enfant n'a été refusé, cette diminution s'est faite spontanément.

Mme Skinner intervient concernant le compte 2199.04 « Programme Lift », page 7. Elle indique faire partie du comité de pilotage et relève une augmentation de CHF 3'000.-, qui n'a pas été demandée par le copil. Bien que ce montant soit modeste par rapport au budget global, elle souhaite connaître la raison de cette augmentation, sachant qu'une hausse avait déjà été effectuée l'année précédente.

Mme Costantini répond que cette augmentation correspond probablement à un alignement avec les chiffres de 2024 et précise que le montant dépend également du nombre d'élèves à suivre.

M. Paschoud ajoute avoir souvenir que l'on parle d'une projection.

Mme Félix demande qui fait partie du personnel Lift.

Mme Skinner de répondre que le comité de pilotage est composé de Mme Boden, de deux enseignants, M. Udrich et Mme Feldmann, et d'elle-même.

Mme Boden précise qu'une période est déléguée à un enseignant par semaine. L'EPS prend en charge cette période par semaine ainsi que le salaire de Mme Skinner.

M. Rittmeyer relève qu'à plusieurs endroits, notamment à la page 16, compte 2180.90 « participations des communes », aucun élément n'est chiffré pour l'année 2026.

M. Desmet indique que cela est dû à MCH2.

M. Rittmeyer constate, concernant le compte 2130.00 « Degré secondaire 1 » (page 22), une forte diminution.

Mme Costantini répond que, lors de l'établissement du budget 2025, le montant pris en compte a été, pour simplifier, réparti à parts égales entre les primaires et secondaires. Pour 2026, la répartition a été affinée, puisqu'elle correspond plutôt à 2/3 pour les primaires et 1/3 pour les secondaires.

M. Rittmeyer interroge sur le total et le résultat d'exploitation en page 25, visibles sur les deux premières lignes vertes, et demande des précisions sur la différence entre les budgets 2025 et 2026.

M. Cavin explique que cette différence est due à l'intégration des SAP au 1^{er} janvier 2025, qui étaient auparavant dans réseau Lac. La somme de CHF 19 mios comprend les participations des parents et de la FAJE. Les CHF 11 mios ne concernent que les communes.

M. Desmet d'ajouter que les CHF 19 mios représentent la totalité des rubriques, ce montant incluant la participation des communes. Il précise que, pour le budget 2025, les charges et les revenus étaient identiques, la participation des communes étant alors considérée comme un revenu, ce qui permettait d'équilibrer les comptes. Pour le budget 2026, avec l'introduction du MCH2, cette participation n'est plus considérée comme un revenu et figure comme une perte qui doit être couverte par les communes.

M. Leal relève, en page 26, que les participations de Nestlé figurent à d'autres pages, mais pas à la page 26 et demande des éclaircissements.

M. Desmet répond que Nestlé ne participe pas aux animations jeunesse, mais uniquement aux activités pré- et parascolaires, c'est-à-dire à l'accueil de jour pour les enfants qui concernent leur entreprise, soit pour leurs employés, mais pas pour la population.

La parole n'est plus demandée.

Annexe 2 – Charges et revenus par nature

La parole n'est pas demandée.

Questions générales

M. Rittmeyer interroge sur la perte sur créances effectives de près de CHF 11'000.-.

Mme Murisier répond que certains parents ne paient par exemple pas les repas lors des camps (CHF 8.- par jour) et les frais de garde des crèches. Elle ajoute que, dès qu'une procédure de recouvrement est engagée, des frais supplémentaires s'appliquent, lesquels peuvent parfois dépasser le montant initialement dû.

La discussion est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis no 04-2025.

Le préavis est approuvé à l'unanimité.

7. Point de situation de l'ASICC

Mme Murisier remercie, au nom du CoDir, le CI pour la confiance accordée en validant le budget.

Mme Murisier remercie Mme Berchier, Secrétaire générale, que le codir a eu la chance d'engager à 50%, et qu'elle qualifie d'un atout précieux.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Ducret pose une question concernant l'extension du collège de Corsier. Elle indique que l'infrastructure des Aventuriers sera remplacée dans le nouveau bâtiment et demande si cette infrastructure pourra être valorisée, par une revente ou une location.

M. Desmet répond que le bâtiment possède une forte valeur de revente et que sa valorisation est prévue dans le projet. Toutefois, il est trop tôt pour chercher un acheteur, en raison des possibles délais de recours. Il précise qu'il est envisagé d'utiliser temporairement le rez-de-chaussée pour y installer cinq classes pendant les travaux, mais que les options restent encore ouvertes.

M. Forestier revient sur la question d'une solution provisoire concernant l'UAPE de Corseaux et demande s'il existe des informations complémentaires à ce sujet.

M. Paschoud répond que des discussions ont lieu entre la commune et le responsable de l'accueil de jour pour organiser cette solution provisoire. Il précise que la mise en place est en cours et que tout sera prêt pour la rentrée scolaire 2026-2027.

M. Forestier interroge sur les fameuses journées à ski ; le CoDir avait mentionné qu'une discussion serait prévue à ce sujet au début septembre et demande s'il est trop tôt pour en parler ou si des précisions peuvent déjà être apportées.

M. Paschoud répond que le CoDir travaille sur la question et qu'une communication sera faite dès que le dossier sera finalisé.

M. Rittmeyer interpelle sur les subventions et revient sur l'information selon laquelle toutes les subventions pour les UAPE n'avaient pas été perçues. Il demande ce qu'il en est.

Mme Murisier répond que, depuis le lancement du réseau ASICC en 2025, les UAPE reçoivent des subventions de la FAJE. Elle précise que toutes les subventions sont désormais perçues et que celles-ci sont visibles dans les comptes.

M. Forestier revient sur les annonces du Conseil d'État concernant des coupes budgétaires et demande si celles-ci auront une incidence pour l'ASICC.

M. Cavin estime que la communication dans la presse a été maladroite. Il précise qu'il s'agit en réalité d'une baisse de 10 millions sur la subvention cantonale pour la Fondation d'Accueil de Jour. Il rappelle que, dans la FAJE, les entreprises contribuent également pour un montant sauf erreur comparable à celui du canton et qu'il faut encore déterminer à quoi correspond exactement cette diminution. Il souligne que la situation est plus complexe que ce qui a été rapporté médiatiquement et recommande d'attendre la publication des chiffres définitifs.

Mme Ansermoz fait suite à une question de M. Rittmeyer lors de la séance de juin 2025, et rappelle qu'une réponse était attendue ce soir concernant les ouvertures d'accueil préscolaire. Elle demande un point sur la situation actuelle pour l'ensemble des crèches, notamment le taux de couverture du préscolaire et le

nombre d'enfants figurant sur la liste d'attente. Elle demande également si l'ouverture de la SAP « Les Petits Pèlerins » a permis de combler entièrement la liste d'attente ou non.

M. Cavin répond qu'au dernier pointage, 70 enfants figuraient sur la liste d'attente pour le préscolaire, contre 135 auparavant. Il précise que ce chiffre datant d'une dizaine de jours peut avoir légèrement évolué.

M. Chenevard pose une question concernant des parents qui n'ont plus de place à l'UAPE de Jongny, en raison d'une réduction de leur besoin d'accueil.

M. Desmet explique qu'à Jongny, 20 places ont été perdues pour le service de midi. Le nombre de places disponibles ne suffisait déjà pas à couvrir les priorités de niveau 1. Il précise que l'extension prévue avec la création d'une structure pouvant accueillir 120 enfants est nécessaire. La mise en œuvre dépendra de l'enquête et des éventuelles oppositions.

La prochaine séance du Conseil intercommunal pourrait avoir lieu le jeudi 13 novembre 2025, à 20h00, à Corseaux (à confirmer).

La parole n'est plus demandée. M. le Président clôt la séance à 20h55.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président



Tiago Ribeiro



La Secrétaire



Laurence Negro-Chochard